



RÈGLEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX 2024-25



CHAMPIONNAT SÉNIORS

NOTA BENE : Les modifications par rapport à la saison passée, apparaissent en rouge dans le texte.
Version publiée le 09/09/2024.

Règle générale

Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les Règlements Fédéraux, édition 2024, s'appliquent à toutes les compétitions départementales. Les Règlements Sportifs Fédéraux 2024 sont consultables sur le site de la FFTT (pages 28 à 71 pour le Championnat par équipe).

La Commission Sportive départementale pourra, avant le début de chaque compétition, faire évoluer certaines formules des règlements suivants et prendre toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaire.

Organisation sportive :

Le Championnat 2024-2025 se déroulera en deux phases ainsi constituées :

- D1 : 16 équipes de 4 joueurs réparties en 2 poules, selon le serpentini et la disponibilité des salles de chaque club.
- D2 : 24 équipes de 4 joueurs réparties en 3 poules, selon le serpentini et la disponibilité des salles de chaque club.
- D3 Phase 1 : X poules de X équipes de 4 joueurs, selon le serpentini et la disponibilité des salles de chaque club.
- D3 par niveau en Phase 2 : les descendants de D2 + les 2^{ème}, 3^{ème} et meilleurs 4^{ème} des poules de la phase 1 ensemble dans 2 poules hautes de X équipes de 4 joueurs, selon le serpentini et la disponibilité des salles de chaque club. Les moins bons 4^{ème}, les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} des poules de la phase 1 ensemble dans X poules basses de X équipes de 4 joueurs, selon le serpentini et la disponibilité des salles de chaque club.

Les nouvelles équipes en phase 2 seront engagées en poules basses.

Montées :

- D1 : le 1^{er} de chaque poule accède à la R4 et si besoin le meilleur 2^{ème} de poule.
 - D2 : le 1^{er} de chaque poule accède à la Division 1 et si besoin le meilleur 2^{ème} de poule.
 - D3 en phase 1 : le 1^{er} de chaque poule accède à la Division 2 et si besoin le meilleur 2^{ème} de poule.
 - D3 en phase 2 : le 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule haute accède à la Division 2 et si besoin le meilleur 3^{ème} de poule, pas de montée pour les poules basses.
- Le classement de chaque division sera effectué après la 7^{ème} journée de chaque phase.

Descentes :

- Division 1 : le 8^{ème} de chaque poule et éventuellement le moins bon 7^{ème} des 2 poules de D1 (pour équilibrer 3 montées de D2 avec 3 descentes de D1).
- Division 2 : le 8^{ème} de chaque poule et éventuellement le moins bon 7^{ème} des 3 poules (pour

équilibrer 4 montées de D3 avec 4 descentes de D2).

– Le classement de chaque division sera effectué après la 7ème journée de chaque phase.

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Journée de Championnat :

Balles 3 étoiles plastiques obligatoires.

Toutes les parties se disputent dans l'ordre de la feuille de rencontre.

En cas de retard de l'équipe visiteuse, l'équipe recevant devra attendre 30 minutes avant de demander le forfait.

Ce délai est porté à 1 heure pour l'équipe visiteuse si celle-ci a avisé de son retard au plus tard 30 minutes avant l'heure fixée pour le début de la rencontre, **aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.**

Jour de la rencontre :

En début de chaque phase, chaque équipe pourra choisir le jour de la rencontre à domicile, soit dimanche matin ou samedi après-midi.

Horaires :

Ouverture de la salle à 8h30 ; Début de la rencontre à 9h00 le dimanche matin.

Ouverture de la salle à 14h00 ; Début de la rencontre à 14h30 le samedi après-midi.

Ouverture de la salle à 15h30 ; Début de la rencontre à 16h00 le samedi après-midi.

Conditions matérielles :

– Équipes de 4 joueurs : Rencontres sur 2 tables identiques avec 2 marqueurs.

Règle spécifique de qualification des joueurs et des équipes (cascade de points) :

Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : Équipe N > Équipe N+1 > ... Équipe N+x, selon les points classement officiels de chaque phase. ---

Dans le cas d'une entente, cette règle s'appliquera sur les deux équipes 2 de chaque club et les suivantes. Dans le cas d'un joueur absent en D1, D2 ou D3, la règle s'établira non pas avec le cumul des points mais en faisant la moyenne des points, dans ce cas, l'infraction est requalifiée comme mauvaise composition d'équipe et la sanction est aménagée avec l'attribution de 4 points-parties à l'équipe adverse.

Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

Composition des équipes libre :

– Équipe de quatre joueurs en un groupe unique. Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D ou W, X, Y, Z. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z ou A, B, C, D. La rencontre se dispute sur deux tables. L'ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – double 1 – double 2 – AY – CW – DX – BZ.

- 2 féminines au maximum peuvent participer, la limite de 2 joueurs mutés par équipe de 4 est autorisée, tel que prévu dans les Règlements Fédéraux 2022. Pour ce qui est des joueurs étrangers (hors UE) la règle reste inchangée, un seul joueur est autorisé par équipe.

- Un joueur ne peut participer qu'à un seul double

- Le règlement du championnat départemental senior autorise l'absence d'un joueur dans une équipe sans pénalité en D3.

Demande de modification des rencontres :

Le club doit déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace « monclub » au minimum 8 jours avant la date officielle pour les reports et au minimum 8 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées. Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l'espace « monclub » pour que la CSD puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

-Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau départemental, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro (soit la dernière équipe au niveau départemental). Exemple : un club a 5 équipes évoluant au niveau départemental, s'il n'a pas suffisamment de joueurs pour ses 5 équipes, il doit déclarer forfait d'abord l'équipe 5, puis l'équipe 4 et ainsi de suite.

A COMPTER DE LA SAISON 2024-25 OBLIGATION D'UTILISER LE LOGICIEL « GIRPE » OU D'EXPORTER LES RESULTATS D'UNE RENCONTRE PAR « SPID2 ». LES FEUILLES PAPIERS NE SERONT PLUS ACCEPTEES.

L'équipe recevant doit :

– Pour les feuilles informatiques, exporter les résultats par le logiciel GIRPE vers « SPID2 », avant le lundi 20h.

– En cas d'exempt à domicile ou de forfait, établir une feuille de rencontre sur GIRPE et l'exporter ou saisir la composition d'équipe sur SPID2 ou envoyer le tableau de cascade de points.

- En cas d'exempt à l'extérieur, il faudra numériser une feuille de rencontre et l'envoyer au comité du Gard, avant le lundi 20h ou envoyer le tableau de cascade de points.

- Le Pass-Equipe A chaque équipe, il est automatiquement attribué un code alphanumérique de 10 caractères consultable dans le menu sportif de l'espace monclub. Le responsable du club donne ce code à chaque responsable d'équipe qui lui permettra de se connecter avec un accès restreint à l'espace monclub pour remonter la feuille via GIRPE ou la saisir manuellement en cas de problème technique avec GIRPE.

~~– Pour les feuilles papiers, en cas remettre à l'équipe visiteuse la feuille rose ou blanche.~~

~~– La feuille de rencontre même en cas d'exempt ou de forfait devra être numérisée et envoyée au comité du Gard par mail à comit_tenisdetable30@wanadoo.fr, avant le lundi 20h.~~

En cas de litige, il faudra envoyer à la Commission Sportive :
-Le Rapport du juge arbitre de la rencontre.

Email : comit-tenisdetable30@wanadoo.fr

Adresse du Comité : Comité Départemental de Tennis de Table du Gard
3, rue Scatisse – 30000 Nîmes

Tarif des engagements des équipes :

- Equipe de 4 joueurs : 30€ par phase

PÉNALITÉS FINANCIÈRES

- Forfait D1 – D2 – D3 : 30 €
- Rencontre perdue 14/00 et 0 point rencontre (joueur non licencié) : 30 €
- * Brûlage équipe ou + de 2 mutés 14/00 et 0 point rencontre : 15 €
- Équipe incomplète (D1- D2), attribution de 4 points-parties à l'équipe adverse : 10 €
- Certificat médical absent ou non renouvelé, attribution de 4 points-parties à l'équipe adverse : 10 €
- Feuilles de rencontre non exportées ou non envoyée avant le lundi 20h00 sur le site Fédéral via l'espace « SPID2 » ou au comité du Gard : 15€

CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

FORMULE PAR

EQUIPE DE 2 JOUEURS + 1300 PTS ET – 1300 PTS

Le championnat VETERANS est ouvert à tous les clubs qui peuvent engager une ou plusieurs équipes. Les licenciés compétitions uniquement sont autorisés.

Les équipes sont composées de deux joueurs (ou joueuses) et doivent être complètes.

Le nombre de féminines n'est pas restreint dans chaque équipe.

L'addition des classements officiels de chaque phase ne peut être supérieure à 1299 points pour 2 joueurs (ou joueuses) dans la division -1300 pts, et ne peut être inférieur à 1299 points pour 2 joueurs (ou joueuses) dans la division +1300 pts.

Pour chaque journée, une date butoir sera précisée dans le calendrier sportif établi en début de saison par la commission sportive,

Composition des équipes :

–Plateau de 3 équipes de deux joueurs, les deux joueurs de chaque équipe sont désignés par tirage au sort par A, B ou R,S ou X,Y. Une rencontre de deux équipes se dispute sur 2 tables avec à l'arbitrage la troisième équipe et vice versa.

L'ordre des parties est : AR – BS – AX – BY – RX – SY – Double AB-RS – Double AB-XY – Double XY-RS - AS – BR – AY – BX – RY - SX

Sur demande formulée par les trois associations auprès de la commission sportive, et avec accord de cette dernière, une journée pourra être reportée et devra être jouée avant la prochaine journée.

Le report d'une journée, impose lors de la demande, de préciser la date à laquelle celle-ci se déroulera.

Chaque club fera connaître le jour et l'heure privilégiés pour leur rencontre à domicile, le jour butoir sera le samedi.

Il est possible à un joueur (ou joueuse) de jouer dans le championnat du Gard vétérans et dans le championnat du Gard seniors masculin au titre d'un même tour.

- Brûlage cascade de points pour chaque division séparément à chaque journée.

- Sur une même journée, dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées dans une ou dans les deux divisions, un joueur ne pourra participer qu'à une seule rencontre.

PÉNALITÉS FINANCIÈRES

- Forfait : 20 €
- Rencontre perdue 5/0 et 0 point rencontre (joueur non licencié) : 20 €
- * Brûlage, si plusieurs équipes d'un même club dans une division, la cascade de point doit être respectée : 15 €
- Certificat médical absent ou non renouvelé, attribution de 3 points-parties à l'équipe adverse : 10 €
- Feuilles de rencontre non envoyées avant le lundi 20h00 au comité du Gard : 15€

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

OBLIGATION D'UTILISER LA FEUILLE DE RENCONTRE PREVUE PAR LA COMMISSION SPORTIVE
SOUS FORMAT « EXCEL ».

Tarif des engagements des équipes :

- Equipe de 2 joueurs : 30€ par équipe.

CHAMPIONNAT JEUNES

Conditions de participation :

1. Licence compétition OBLIGATOIRE

2. Le championnat JEUNES (-19ans) est ouvert à tous les clubs qui peuvent engager une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont composées de trois joueurs (ou joueuses) avec possibilité de jouer à deux.

Le nombre de féminines n'est pas restreint dans chaque équipe.

3. – Formule de la Compétition :

Les rencontres ont lieu en 10 parties selon la formule suivante : 9 simples + 1 double. Les parties se disputent au meilleur des 5 manches dans l'ordre de la feuille de rencontre.

Toutes les parties doivent être disputées.

4. Les rencontres se dérouleront les Samedis après-midi 14h30, les horaires de début pourront être modifiés selon les disponibilités des salles.

5. Deux ou plusieurs équipes se trouveront sur chaque site.

6. En début de saison la commission sportive établira l'ordre des rencontres et le mode de championnat suivant les équipes engagées,

- soit en phase 1, Poules de brassage avec les équipes engagées. 1 poule ou 2 poules etc... En phase 2 une division 1 avec les 1^{er} de poule, les 2^{ème} et les 3^{ème} de poule si besoin.

- soit un championnat sur 2 phases avec une division 1 et des divisions « 2 et 3 » avec montée et descente.

7. Pas de limite de classement

Dès que le championnat a débuté les nouvelles équipes ne pourront s'engager qu'à partir de la phase 2 en division 3.

8. Pour chaque journée, une date butoir sera précisée dans le calendrier sportif établi en début de saison par la commission sportive.

Sur demande formulée par les deux associations auprès de la commission sportive, et avec accord de cette dernière, une journée pourra être reportée.

Le report d'une journée, impose lors de la demande, de préciser la date à laquelle celle-ci se déroulera, dans la limite et l'obligation de disputer cette rencontre avant la dernière journée du championnat.

9. Composition des équipes :

- Équipe de trois joueurs en un groupe unique, les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y, Z, ou vice versa. La rencontre se dispute sur une table ou 2 tables

L'ordre des parties est : AX – BY – CZ – BX – double – AZ – CY – BZ – CX – AY.

10. Pénalités financières identiques au championnat par équipe séniors 4 joueurs. Durant une journée de regroupement, pour une équipe forfait ou incomplète, il sera compté une pénalité financière sur une seule rencontre.

- Pas de brûlage pour ce championnat, par contre sur une même journée, dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées dans une ou dans plusieurs divisions, un joueur ne pourra participer qu'à une seule rencontre.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

-Identique au championnat sénior 4 joueurs.

Tarif des engagements des équipes :

- Équipe de 3 joueurs : 30€ par phase si championnat 2 phases.
-